



**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE
des Finances Publiques**

Section d'Ille-et-Vilaine

Compte rendu de la Formation Spécialisée (FS) du CSAL du 06 juillet 2023

Ordre du jour :

- 1- Présentation de la nouvelle doctrine d'occupation des locaux tertiaires de l'État.
- 2- Conséquences de la mise en place de GMBI sur les missions cadastrales et les conditions de travail des agents.
- 3- Projet d'installation des BDV, BCR et BAF.
- 4- Projet d'installation de la TH de Rennes à Magenta.
- 5- Points obligatoires.
- 6- Point budgétaire.
- 7- Questions diverses.

1- Présentation de la nouvelle doctrine d'occupation des locaux tertiaires de l'État :

En l'absence du RPIE (Responsable de la Politique Immobilière de l'État), ce point n'a pas pu faire l'objet d'un exposé. Il sera évoqué lors de la prochaine FS-CSAL fin septembre/début octobre.

2- Conséquences de la mise en place de GMBI sur les missions cadastrales et les conditions de travail des agents :

Le médecin de prévention (Docteur Lebon) s'est déplacé, avec la Direction, au SDIF de Saint-Malo le 30 juin pour rencontrer les agents en entretien collectif et/ou individuel. 9 agents étaient présents. De ces échanges sont ressortis les points suivants :

- Les difficultés du nouvel applicatif GMBI.
- Interrogation sur la future organisation de travail.
- Grand stress qui incitent certains à se détacher de la situation pour pouvoir faire face.
- Reconnaissance par la Direction que la situation locale est difficile et tendue.

Le Directeur Régional s'est déplacé le 05 juillet dans le service pour rencontrer l'encadrement et les agents :

- Il a trouvé des agents fatigués, en colère et frustrés de ne pouvoir réaliser correctement leur travail. Ils sont également inquiets de la rigidité de l'outil informatique en régime de croisière : risques de contentieux de masse.
- Il a pris conscience de la charge de travail très lourde.
- Il a trouvé les agents très impliqués et soudés avec un très bon état d'esprit pour aborder les difficultés.
- La qualité du soutien de l'encadrement.

Le Directeur Régional a rappelé les renforts en personnels d'auxiliaires (4) et des EDR. Il a demandé à la DG un apport supplémentaire d'auxiliaires pour la campagne d'avis en septembre, avec des durées d'emploi de 3 mois.

Il a rappelé l'arrivée en septembre 2023 de 4 agents de la DTTM en charge du suivi de la Taxe d'Urbanisme transférée au SDIF. 2 autres agents DTTM sont attendus en 2024. Tous sont très expérimentés.

L'encadrement a fixé des priorités de tâches. Sur les 5000 E-contacts reçus par le SDIF, les 2/3 n'ont pas d'incidence fiscale et seront traités ultérieurement.

Ensuite, il a invité les agents et l'encadrement à réfléchir au modèle d'organisation futur en régime de croisière, qui sera finalisé courant 2024.

Enfin, il a évoqué l'amélioration des conditions matérielles de vie au travail des agents, en lien avec les services logistiques et immobiliers.

Mme ROYANT, responsable du SDIF Saint Malo, a précisé que GMBI a bénéficié d'évolution favorables depuis sa mise en œuvre, même si elle reconnaît que tout n'est pas encore parfait.

En réponse au Président, Force Ouvrière, dans une lettre de l'intersyndicale avec la CGT, Solidaires et la CFDT, a lancé un droit d'alerte en matière de Risques Psycho-Sociaux (RPS) : l'intersyndicale estime qu'il existe donc un danger grave et imminent pour la santé des agents concernés.

Le Président a pris note de ses obligations en la matière. Cependant, il précise que les différentes O.S ont toutes déposé au plan national un droit d'alerte sur le même sujet. Il considère donc qu'il ne peut pas répondre à notre droit d'alerte local tant que la DG ne se sera pas prononcée au plan national sur le bien-fondé du danger grave et imminent et de ses conséquences éventuelles sur les agents.

Cette position interroge grandement, car elle semble faire abstraction de la situation locale. Nous resterons vigilants sur les retours du Président concernant la position de la DG.

Vous trouverez en annexe le texte de notre droit d'alerte.

3- Projet d'installation des BDV, BCR et BAF :

4- Projet d'installation de la TH de Rennes à Magenta :

Ces 2 points ont fait l'objet d'une présentation rapide par le Président car déjà évoqués en GT du 22 juin.

Ces 2 projets étant subordonnés aux dispositions contenues dans la nouvelle doctrine d'occupation des locaux tertiaires de l'État qui n'a pas pu être présentée ce jour, l'intersyndicale a considéré ne pas être en mesure de se prononcer tant sur le volet immobilier que sur les conditions de travail.

F.O a fait remarquer que les OS n'avaient pas été associées aux réflexions. F.O a rappelé que les projets immobiliers importants doivent faire l'objet de l'établissement d'un dossier d'impact par la Direction, porté à connaissance des OS.

De ce fait, l'intersyndicale a déposé 2 délibérations pour demander la production des documents utiles permettant de se prononcer sur ces projets (voir les délibérations en annexe).

Le Président a objecté qu'il ne s'agissait pas de projets importants et qu'il allait réfléchir aux possibilités de produire une fiche la plus complète sur les impacts de ces installations.

Les travaux des brigades sont projetés pour l'automne 2023, avec installation des services à la fin du premier trimestre 2024.

Le projet du coût des travaux de la Trésorerie Hospitalière est en étude à la DG, avec des travaux prévus au premier semestre 2024.

Le Président a par ailleurs précisé que la DRFIP 35 est expérimentatrice d'un projet DIE (Direction de l'Immobilier de l'État) relatif aux « tiers-lieux » de travail : en interministériel, il s'agit d'offrir aux agents la possibilité de travailler à distance dans des lieux aménagés et partagés entre différentes administrations, permettant de limiter les frais de déplacements des agents.

5- Points obligatoires :

Il s'agit de sujets déjà examinés lors du GT du 22 juin, qui concernent : les accidents, les fiches de signalement, les registres hygiène et sécurité, les comptes rendus d'exercices incendie/évacuation et les fiches « actions ».

Les fiches « actions » 11 à 17 relatives à divers travaux de mises aux normes et de sécurisation des sites ont été adoptées à l'unanimité.

F.O a rappelé son opposition à la prise en charge sur le budget de la Formation Spécialisée de travaux qui relève de la responsabilité et du financement de l'employeur. Malgré tout, F.O a voté favorablement pour tenir compte des contraintes

calendaires et budgétaires spécifiques de cette année 2023, en rappelant au Président qu'il s'agissait d'une situation exceptionnelle qui n'avait pas vocation à se répéter.

6- Point budgétaire :

L'état du budget prévisionnel présenté n'était pas à jour des dernières dépenses engagées. Il fera l'objet d'une nouvelle communication aux OS après correction. Ces dépenses se répartissent globalement chacune pour 1/3 entre les aménagements de postes de travail, les travaux de sécurité et l'amélioration des conditions de travail. Un budget spécifique régional est dédié aux différentes formations hygiène et sécurité.

7- Questions diverses :

Ont été évoquées les situations des différents restaurants administratifs hors Rennes :

- Fougères : fermeture du restaurant avec qui le prestataire ne souhaite plus contracter. Le Secrétariat Général (SG) ne veut plus financer le surcoût des repas de quelques convives (moins de 10).

La solution réside dans un conventionnement avec un autre établissement. A défaut, attribution de tickets restaurant.

- Vitré : restaurant maintenu sauf durant l'été : les agents bénéficieront de tickets restaurants jusqu'à la rentrée. Le SG s'interroge sur la viabilité de ce restaurant.

- Saint Malo : Le prestataire n'a pas souhaité renouveler son contrat annuel avec le restaurant. Depuis le 1 juillet, date de fermeture, une convention a été signée avec la cafétéria du centre Leclerc. Le SG prend en charge le coût du différentiel du prix du repas. Il s'agit d'une solution provisoire dans l'attente de la contractualisation avec un nouveau prestataire après appel d'offres.

L'association de gestion du restaurant mènera une enquête préalable pour évaluer la fréquentation possible par les agents.